

## **PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2026**

Le 25 août 2026, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 02 septembre 2026 à 18 h 30 à la Mairie.

Le conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de modifier l'ordre du jour avec la suppression de la revente du tènement Cleyzeau – LOGIDIA.

L'assemblée a accepté à l'unanimité cette modification.

Après avoir adopté à 15 voix le procès-verbal de la séance précédente, l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

### **CONVENTION DE MANDAT DE FACTURATION - ONF**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre de la mise en œuvre de la facturation électronique obligatoire à compter du 1er septembre 2026, la commune a le choix d'émettre elle-même ses factures sur la base des éléments commerciaux transmis par l'ONF ou bien de confier cette tâche à l'ONF (ce qui est actuellement le cas) par le biais d'une convention de mandat de facturation des bois.

Afin de poursuivre dans cette optique, Monsieur le Maire propose de valider cette convention et ainsi de mandater l'ONF pour la gestion de la facturation des ventes de bois.

Le conseil valide à l'unanimité cette proposition.

### **RENOUVELLEMENT DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle que la commune va bientôt lancer un appel d'offres concernant un appel à candidatures pour le renouvellement de la délégation de service public d'eau potable, par publication officielle.

Les membres de la commission ont décidé de renouveler cette délégation pour une durée de 15 ans, et non plus 10 ans.

Il précise qu'à l'envoi de la convocation pour ce conseil municipal, un rapport du Maire a été envoyé à l'ensemble des élus, détaillant les informations suivantes : la description de la délégation du service, les modalités de la consultation, ainsi que les données générales de la commune établies dans le Rapport Annuel du Délégué (RAD) 2025, etc.

Florian MALARD précise que, dans le règlement de consultation qui sera publié prochainement, la valeur estimée de la concession sera de 2 415 000 € HT pour la période de 15 ans.

Monsieur le Maire informe qu'il a contacté quatre entreprises, en plus du délégataire actuel, susceptibles de répondre à l'offre, afin de les informer du futur appel d'offres. Il a rencontré deux de ces entreprises, qui ont exprimé leur crainte d'un engagement sur 15 ans, généralement associé à des investissements importants de la part du délégataire, ce qui n'est pas forcément le cas à Tenay.

Christiane TIVEDDU demande pourquoi la durée de la concession a été modifiée pour atteindre 15 ans.

Monsieur le Maire répond que le choix de la durée de délégation, effectué par la commission, vise principalement à susciter le maximum d'offres et à obtenir de meilleures conditions de négociation.

Il indique également que Florian MALARD a démarché des collectivités autour de Tenay, collaborant avec des prestataires tels que SUEZ ou SOGEDO, afin d'obtenir les RAD pour connaître leur gestion, les informations transmises dans Le rapport, ainsi que les travaux réalisés par le délégataire.

Il informe qu'à la suite d'une réunion à la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), en présence du Préfet, ce dernier a exprimé au Président de la CCPA son étonnement quant à la non-reprise de la compétence par la communauté de communes. Florian MALARD précise que si la CCPA décide ultérieurement de reprendre la compétence eau et assainissement, elle sera obligée de maintenir en place le contrat de DSP en cours au moment de la reprise.

Fabien CIFFOTTI indique que, dès l'ouverture de l'appel d'offres, celui-ci doit se terminer trois mois avant le 1er janvier 2028, afin de permettre un tuilage efficace entre le délégataire sortant et le nouveau délégataire.

Florian MALARD informe qu'à partir du dépôt des candidatures, les membres de la commission ne seront plus autorisés à communiquer aucune information à ce sujet, même avec les membres du conseil municipal.

Le conseil valide cette décision à l'unanimité.

### **ATTRIBUTION D'UN NOM A L'ECOLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe le conseil que le 5 mars dernier, le précédent conseil municipal avait pris une délibération concernant la fusion des écoles maternelles et primaires pour la rentrée 2026-2027, rendant l'appellation unique pour les deux écoles : École élémentaire.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une demande orale de Thierry CARRAZ, agent technique de la commune, ainsi qu'une demande écrite de Monsieur Marc PERROT, ancien maire de la commune, concernant l'attribution d'un nom à l'école communale au nom de Jacqueline DI CARLO, ancienne enseignante et directrice de l'école primaire, décédée au début de l'année 2026.

Le conseil municipal approuve à 14 voix POUR, la nomination de l'école communale sous le nom d'École élémentaire **Jacqueline DI CARLO**, avec une abstention de Christiane TIVEDDU.

### **ORGANISATION DU TEMPS PARTIEL AU SEIN DE LA COLLECTIVITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'un agent communal concernant la modification de son temps de travail, passant à un temps partiel de 50 % à compter du 1er janvier 2027, avant son départ à la retraite prévu pour la fin mai 2027.

La commune n'ayant pas encore délibéré sur l'organisation du temps partiel au sein de la collectivité, il paraît nécessaire d'établir les modalités correspondantes.

Il propose au Conseil de gérer les demandes d'autorisation de travailler à temps partiel au cas par cas, en fonction des nécessités du service public.  
Sont concernés par le temps partiel : les agents des secteurs administratif, technique, entretien, ainsi que scolaire et animation.  
Il suggère également de fixer les modalités de mise en place, de renouvellement ou de suppression de ces demandes.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

### **SUBVENTION : FONDS DE CONCOURS POUR LA CCPA**

Monsieur le Maire a présenté une demande de financement pour des travaux de rénovation d'un appartement communal situé à l'école primaire.

Il rappelle qu'un fonds de concours a été institué par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) pour la période 2024-2026, avec une allocation de 120 572 € pour Tenay. Deux projets ont déjà été subventionnés en 2024 pour la rénovation d'un local commercial, et en 2025 pour l'installation de volets roulants sur les étages du bâtiment de la mairie.

Il propose donc de solliciter une aide financière d'un montant de 24 706 € auprès de la CCPA pour les travaux de rénovation de l'appartement communal.

Le conseil a délibéré en ce sens, à l'unanimité (15 voix POUR), en décidant de demander cette subvention et en établissant un plan de financement total de 49 412,72 € HT, destiné à couvrir les dépenses des travaux.

La moitié de cette somme sera financée par la subvention de la CCPA, et l'autre moitié par autofinancement de la commune.

Ainsi, le solde de l'allocation accordée par la CCPA à Tenay s'élève à 30 963 € HT.

### **DECISION MODIFICATIVE : BUDGET GENERAL**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à des virements de crédits :

| N° de compte | Libellé                         | Augmentation des crédits Dépenses | Augmentation des crédits Recettes | Diminution des crédits Recettes | Diminution des crédits Dépenses |
|--------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 2138         | Autres constructions            |                                   |                                   |                                 | - 50 000€                       |
| 2138-241     | Autres constructions - Fresques | + 50 000€                         |                                   |                                 |                                 |
|              | <b>TOTAL</b>                    | <b>+ 50 000€</b>                  |                                   |                                 | <b>- 50 000€</b>                |

Le conseil municipal approuve ces décisions modificatives à l'unanimité.

## **ADMISSION EN NON-VALEUR**

Monsieur le Maire explique que la Commune doit passer des écritures comptables d'admission en non-valeur concernant des produits irrécouvrables datant de 2025 pour un montant de 100€.

Suite à la demande du Trésorier en date du 29/07/2026, cette créance sera mandatée sur l'exercice 2026.

A l'unanimité le conseil valide l'opération au compte d'imputation 6541.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **➤ SPANC**

Gaël ALLAIN rappelle que la convention avec la Communauté de Communes Rive de l'Ain Pays de Cerdon (CCRAPC) a pris fin le 31/12/2025 concernant la compétence Assainissement Non Collectif. Depuis le 01/01/2026, cette compétence est communale. Il en est de même pour les communes voisines comme Chaley et Argis, qui ne disposent pas des ressources humaines et techniques pour cette gestion, ni de règlement intérieur concernant l'assainissement non collectif.

Florian MALARD précise qu'un bureau d'études travaille depuis le début de l'année sur le projet de règlement intérieur et sur la prestation pour la commune. L'objectif est d'être opérationnel avant la fin de l'année 2026, voire au plus tard le 01/01/2027. Actuellement, la commune ne dispose pas de règlement intérieur, ce qui empêche toute facturation auprès des usagers et génère donc aucune recette, malgré les dépenses engagées pour les différents contrôles obligatoires depuis le début de l'année 2026.

La commune recense actuellement 53 usagers.

Le règlement intérieur permettra de définir les contrôles obligatoires dans le cadre de la compétence, ainsi que les contrôles facultatifs, tels que le suivi via le Système d'Information Géographique (SIG), l'organisation du regroupement des vidanges, ou encore l'aide à la constitution des dossiers de subventions.

Selon la proposition du bureau d'études, les tarifs seraient :

- 185 € pour les contrôles périodiques,
- 135 € pour les contrôles liés à la vente et à la conception,
- 155 € pour les contrôles de réalisation.

Il rappelle que le budget du SPANC doit être équilibré.

Une réunion est prévue fin octobre entre les trois communes et le bureau d'études afin de finaliser les modalités du règlement intérieur et de déterminer si la commune souhaite ou non appliquer des pénalités aux usagers (exemple : pour la non-réalisation de travaux ou le non-respect des contrôles obligatoires, par exemple).

David TRIANTAFYLLIDIS indique que le recours aux pénalités en cas de non-conformité peut être un piège, car l'usager pourrait préférer payer l'amende plutôt que d'effectuer les travaux de mise en conformité.

Fabien CIFFOTTI précise qu'en cas de vente, il conviendra que l'acheteur négocie une réduction du prix de vente correspondant au montant des travaux nécessaires pour la mise en conformité.

Florian MALARD ajoute qu'en cas de vente avec un certificat de non-conformité, l'acheteur sera informé de cette situation et disposera d'un délai d'un an pour effectuer les travaux requis.

#### ➤ Permis de louer

Gaël ALLAIN rappelle que sur le territoire de la CCPA, Tenay est la seule commune à s'être portée volontaire pour la mise en place du permis de louer.

Une réunion est programmée le 25/09 à 14h en mairie afin de finaliser la mise en place du dispositif, de préparer la communication à faire et d'organiser la réunion publique qui aura lieu par la suite.

Pour rappel, le dispositif entre en vigueur à partir du 02/11/2026.

Carlos PARDO signale avoir assisté à une réunion à la CCPA hier et indique que Tenay a été mise en avant concernant la mise en place du permis de louer.

Gaël ALLAIN rappelle qu'il y aura deux modalités concernant ce permis de louer :

- Le bailleur devra faire une simple déclaration via un formulaire CERFA.
- Le bailleur sera soumis à une autorisation en fournissant un dossier complet, comprenant un CERFA et l'ensemble des documents nécessaires (différents diagnostics, visites de contrôle, etc.).

Dans le cadre de l'autorisation de louer, les visites de contrôle et le suivi technique des dossiers seront pris en charge financièrement et techniquement par la CCPA. La partie restant à la charge de la commune concerne la gestion administrative : réception, saisie des dossiers, lien avec les bailleurs, connaissance du terrain.

Stéphanie CHEVRY demande pourquoi cette prise en charge par la CCPA, et si c'est parce que Tenay est une commune « test ».

Gaël ALLAIN répond que la compétence habitat est une compétence de la CCPA.

#### ➤ Acquisition maison CHARTON

Gaël ALLAIN informe que, suite à la visite de la maison CHARTON située dans la rue de la Soie, l'EPF avait pris contact avec le liquidateur judiciaire de l'affaire, et la proposition d'achat à 165 000 € a été acceptée.

Il rappelle le fort potentiel de ce bâtiment, avec de nombreux logements possibles, ainsi que sa situation géographique stratégique. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la politique de réhabilitation du logement définie dans ce mandat, et c'est probablement l'EPF qui se chargera de la réhabilitation.

Actuellement, la réhabilitation du bâtiment ne fait pas partie des compétences de l'EPF, mais le directeur de l'EPF de l'Ain semble intéressé pour porter le projet.

La proposition de prix semble élevée pour le bâtiment à l'état actuel, mais le prix a sans doute également été fixé en fonction des dettes de la liquidation.

Marie Luttenschallager précise que, de toute manière, le bâtiment n'est pas destiné à être détruit, donc le prix est correct.

### ➤ Projet reconstruction Cleyzeau

Gaël ALLAIN informe que le permis de construire de LOGIDIA, porteur de projet, a été validé par la CCPA, et que la DDT s'est manifestée après la délivrance de l'arrêté d'accord du projet.

Une réunion a eu lieu la semaine dernière en présence de la Sous-Préfecture, de la DDT, du service instruction de la CCPA, du porteur de projet LOGIDIA et des élus de la commune.

La DDT émet une réserve concernant la sécurisation contre les chutes de rochers de la falaise qui surplombe le projet. En effet, deux merlons ont été créés, le plus récent datant de 2009. Il s'agit de deux merlons constitués de tas de terre et de murs de pneus. Cependant, aucun entretien n'a été effectué depuis cette date. Le premier merlon, côté route, est envahi par la végétation. La DDT s'interroge sur la stabilité et l'efficacité de ce merlon, notamment en raison de cette végétation. La DDT demande un entretien de débroussaillage afin de permettre à l'entreprise ayant réalisé l'étude de ces travaux de pouvoir effectuer un contrôle.

Stéphanie CHEVROLAT demande si, dans le cadre du dossier de permis de construire, cette vérification a déjà été prévue.

Gaël ALLAIN répond que oui, mais que les normes de 2009 et celles de 2026 ne sont plus les mêmes en termes de sécurité. Sur des habitations existantes, le risque est connu ; cependant, lors de nouvelles constructions, il faut se conformer aux normes en vigueur.

L'ouvrage réalisé en 2009 représente tout de même 200 mètres de long pour 7 mètres de hauteur.

### ➤ Borne de recharge électrique

Carlos PARDO informe avoir eu un rendez-vous ce jour en présence de Jean-François BONIN avec l'entreprise INEO pour l'installation de bornes de recharge électrique pour deux véhicules. La commune possède un premier devis émis par le SIEA, ce qui permettra de disposer d'un comparatif. Le délai prévu pour la réception du devis est estimé à un mois.

Le commercial n'a pas pu fournir d'informations concernant les différentes subventions possibles

### ➤ RH

Gaël ALLAIN informe que suite à l'appel de candidature concernant le poste d'agent technique, la commune a reçu environ 12 candidatures, 2 entretiens ont été réalisés et 1 candidat retenu qui a commencé dès le 01/09/2026.

### ➤ Commission sport/jeunesse

Stéphanine CHEVRY informe s'être rendue à la CCPA la semaine dernière pour la commission sport/jeunesse. Un marathon relais est organisé le 10 octobre, si la présence de médecins est confirmée. Il s'agit d'un marathon par équipe de 6 personnes, avec 6 km par personne, et le dernier bloc de 6 km sera réalisé par l'ensemble de l'équipe.

Elle indique également que la CCPA participe financièrement au BAFA pour les jeunes à partir de 17 ans. Cette information est importante à relayer dans le petit bulletin.

Stéphanine CHEVRY demande à Marie LUTTENSCHALLAGER si, en cas d'indisponibilité de sa part pour assister à une réunion, elle peut lui demander de la remplacer. Celle-ci accepte.

#### ➤ Gestion périscolaire

Stéphanie CHEVRY informe que les règlements intérieurs concernant la cantine et la garderie ont été modifiés cet été. Chaque règlement a été communiqué aux parents. La nouveauté consiste notamment à ramener les règlements signés en mairie.

Elle indique avoir une réunion avec la directrice d'école vendredi pour lui faire part de son souhait de participer à toutes les réunions de rentrée avec les parents. Si elle n'a pas la possibilité de se libérer pour être présente, elle participera néanmoins aux conseils d'école.

Elle précise qu'un mail sera prochainement envoyé à l'ensemble des membres de la commission affaires scolaires et sociales, afin d'organiser une réunion en soirée ou un samedi matin.

Coralie GRABIT en profite pour indiquer aux membres de la commission cadre de vie / urbanisme qu'une convocation sera également envoyée pour une réunion après le Khrôma festival.

#### ➤ Khrôma festival

Gaël ALLAIN rappelle qu'un mail a récemment été envoyé à l'ensemble du conseil municipal concernant la recherche de bénévoles pour la mise en place le vendredi, le déroulement du festival le samedi et dimanche, ainsi que le rangement et le nettoyage du lundi. Tout le monde a répondu en indiquant ses disponibilités ou indisponibilités, sauf Fabien CIFFOTTI. Ce dernier indique qu'il travaille les vendredis et lundis, et qu'il sera en mariage ce week-end-là. Les élus assureront la sécurité et la gestion du stationnement.

Coralie GRABIT précise que des banderoles sont installées de Bourg-en-Bresse à Lagnieu, puis jusqu'à Belley. Une interview sera également diffusée sur FC RADIO.

Une navette de transport sera mise en place au départ des parkings de la commune d'Argis, avec la mobilisation des deux véhicules du CSCA ainsi que du véhicule 9 places de Gaël ALLAIN. Une vigilance particulière sera portée à la gestion de la fin de soirée, en fin de concert, afin qu'aucune personne ne rentre à pied le long de la départementale.

Elle précise que, pour faciliter la mobilité des bénévoles, ils sont encouragés à descendre en trottinette ou à vélo.

Gaël ALLAIN demande à l'ensemble des élus possédant un talkie-walkie de venir le déposer en mairie pour les besoins du festival.

Une visite de l'usine Axeis est prévue en extérieur, avec également l'installation du village des associations.

Un permis de déconstruction sera mis en place pour permettre aux festivaliers de découvrir, via un parcours pédestre, les différentes fresques, le marché des producteurs, le village des associations, ainsi que les concerts.

#### ➤ Divers

Véronique AUZIAS demande où en est la démolition des 10 immeubles  
Gaël ALLAIN répond qu'au début de l'été, la LPO a signalé la présence d'hirondelles, de martinets et quelques chiroptères. Un diagnostic a été réalisé, le compte rendu vous sera envoyé prochainement. Le projet n'est absolument pas bloqué, cependant il faut attendre le départ migratoire des hirondelles et martinets et démolir avant leur retour. Un programme d'installation de nichoirs est prévu par la suite afin d'assurer leur retour pour les nidifications.

David TRIANTAFYLLIDIS revient sur le projet d'installation de container composteur métallique. Il a demandé un chiffrage détaillé en étant une commune pilote sur le territoire de la CCPA avec une subvention de la CCPA.  
Il est en attente de chiffrage.

Jean-François BONIN informe de la fin des travaux dans un appartement en rénovation depuis el début de l'année au-dessus de l'école maternelle. Pour le moment, la commune a reçu deux candidatures. Les deux candidatures sont déjà des habitants de Tenay. Le but étant de privilégier tout de même la venue de nouveau habitant.

Coralie GRABIT reparle également du rac à vélos à installer, suite à un besoin recensé tout l'été par les cyclistes de passage et les administrés.  
Gaël ALLAIN relance également le sujet de la piste cyclable au départ de Tenay reliant St Rambert-en-Bugey.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures et trente et huit minutes.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 23/09/2026,

Le secrétaire de séance,  
Stéphanie CHEVRY



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

